

REGLEMENTS

L'abonnement débute vers le 15 avril et se termine le lundi de l'Action de Grâce.

Le nombre d'abonnements est limité. Ceux et celles qui désirent réserver leur place pour l'année suivante, doivent le faire en déposant un chèque (taxes incluses) avant le premier décembre de l'année en cours.

Voir "Grille des tarifs" concernant les dates et les prix pour votre dépôt.

Les membres 5 jours (lundi au vendredi, sauf fériés) doivent payer leur droit de jouer au tarif régulier s'ils jouent la fin de semaine ou les jours fériés.

La direction se réserve le droit de :

- Fermer le terrain un maximum de 10 jours (fin de sem. et/ou jours fériés) durant la saison et il est possible qu'à l'occasion, les abonnés doivent jouer sur le parcours désigné par la direction;
- Limiter le crédit des membres ayant un compte en souffrance. Les comptes doivent être acquittés au plus tard le 20 du mois suivant sinon la direction se réserve le droit de suspendre le crédit.

RÉSERVATIONS DE DÉPARTS:

Des règles et des options seront établies pour choisir par ordinateur les heures de départs des membres les fins de semaines et les jours fériés.

Les membres avec invités les fins de semaines joueront AVANT ou APRÈS les membres

Un membre ne pourra réserver deux temps de départ pour la même journée.

Pour une deuxième partie, le départ sera pris la journée même, selon la disponibilité du terrain, avec le préposé aux départs.

BAR BILL:(Dépenses obligatoires aux bar/resto/cantine/bistro) (les achats à la boutique ne s'y appliquent pas)

500\$ / personne (taxes & service inclus) pour la saison, payable en un seul versement dès le début de la saison
AUCUN COMPTE NE SERA TRANSFÉRÉ NI REPORTÉ EN FIN DE SAISON.

ATTENTION: Les caisses ferment le "Lundi de l'Action de Grâce". (Aucune charge aux comptes après cette date.)

CAPITAINE:

Le capitaine du club a le mandat et la responsabilité de régler les activités des membres et ses décisions doivent être respectées. Toute décision du capitaine rendue suite à des faits survenus lors d'une activité dont il a la charge est finale et sans appel.

Advenant qu'un membre intente une poursuite judiciaire contre le Club de golf suite à une décision du capitaine, ce membre devra rembourser au club tous les honoraires et déboursés d'avocat, tant judiciaires qu'extrajudiciaires, que le club aura assumés dans le cadre de ces procédures.

Les membres devront suivre les règlements du terrain, les directives des préposés au départ et du Marshall ou accepter les sanctions pour leur manque aux règlements.

AVANTAGES POUR MEMBRES:

- Privilège de réserver un départ une semaine à l'avance
- Porter à son compte tout achat à la Boutique, au Bar, au Restaurant, à la Cantine ou au Bistro.
- Porter à son compte tout achat effectué à un club extérieur (membre de l'Association de Golf du Québec).
Dans ce cas des frais d'administration de 10\$ minimum ou 15% de la facture seront ajoutés à la facturation.
- Participer aux tournois organisés par les capitaines du club (abonnement 7 jours).
- Participer aux tournois organisés par l'AGQ.

JUNIORS: (Départs)

Fin de semaine et jours fériés : Avant ou après les membres.

Semaine : Pas de départ entre 08h45 et 13h45 sauf avec adulte ou pour compléter un quatuor.

SPÉCIAUX DE FIN DE SAISON :

Les personnes qui se prévalent du "Spécial de fin de saison" (acompte de \$500.00/pers.+ taxes non remboursable et applicable sur le prix de l'abonnement avec privilège de jouer dès le lendemain de la Fête du Travail,) s'engagent à respecter leur réservation à titre de membre, sauf en cas d'annulation par la direction.